



Résultats annuels 2021 et perspectives

Ormes, le 29 avril 2022

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 27 avril 2022 a arrêté les comptes annuels de l'exercice.

En M€	2021	2020
Chiffre d'affaires	12,7	15,8
Autres produits d'exploitation	1,9	2,5
Achats consommés	(4,7)	(4,8)
Charges de personnel	(9,2)	(8,9)
Autres charges d'exploitation	(6,0)	(5,3)
Impôts et taxes	(0,3)	(0,3)
Dotations aux amorts. et provisions	(0,6)	(0,8)
Résultat d'exploitation	(6,2)	(1,8)
Résultat financier	(0,4)	(0,1)
Résultat courant avant impôts	(6,6)	(1,9)
Résultat exceptionnel	0,0	0,3
Impôts sur les bénéfiques	0,0	(0,2)
Part revenant aux minoritaires	-	-
Résultat net Groupe	(6,6)	(1,9)

Un exercice 2021 gâché par la pandémie et ses conséquences

Alors que l'année 2021 se présentait, au départ, en amélioration par rapport à 2020 affectée par la pandémie, cela n'a pas été le cas du fait de la persistance de celle-ci et surtout de ses conséquences : hyperinflation du prix des composants, destructrice de marges ou à tout le moins exigeant des renégociations difficiles de contrats ; reports de mise en vigueur de contrats, voire annulation de certains d'entre eux, entraînant baisse du chiffre d'affaires et des marges brutes. Il faut y ajouter le refus persistant des banques françaises de nous délivrer les cautions contractuelles pour les contrats dans les départements d'outre-mer.

Tout ceci a mené, en 2021, à un chiffre d'affaires très inférieur à celui qui était attendu, de 12,7 M€ contre 13,8 M€ en 2020 (-19,6%), et inférieur au chiffre d'affaires nécessaire à l'équilibre des résultats de VERGNET.

Le résultat du Groupe pour 2021 est, en effet, très creusé, à -6,57 M€. On notera cependant que, plus encore que les années précédentes, ce résultat est affecté par les dépenses liées à la gestion de contentieux liés à des opérations antérieures à la mise en redressement judiciaire de VERGNET SA (Août 2017).

Au total, en 2021, ce sont 1,8 M€ qui ont été consacrés à la gestion de ces contentieux. Or, il faut rappeler que grâce au travail effectué par les équipes de VERGNET et par leurs conseils et experts, des contentieux à caractère défensif ont pu évoluer en contentieux offensifs susceptibles d'être bénéfiques financièrement à VERGNET. Ainsi qu'il a été souligné dans les communications précédentes, 2022 pourrait être la première année où VERGNET récolte le fruit de ses efforts. D'ores et déjà, une décision de la Cour d'Albany (Etat de New York) vient de débouter NYSTA de ses prétentions vis-à-vis de VERGNET. Vu les termes de la décision du juge, nous pensons extrêmement improbable que NYSTA fasse appel.

En outre, en 2021, une réduction des charges de VSA, société centrale du Groupe a été menée, plus que compensée par la croissance de certaines filiales, essentiellement VERGNET Pacific. Ces réductions de charges, notamment de personnel, ont occasionné des charges supplémentaires de l'ordre de 600 k€. Il s'agit là du prix à payer pour la mise en œuvre réussie de la décentralisation des activités du Groupe et pour aborder les exercices futurs dans de meilleures conditions. Les économies de charges sur VERGNET SA et sur certaines filiales doivent se poursuivre en 2022.

Face à ce résultat très creusé, la ligne de financement de 7 M€ mise en place fin Février 2021 a été d'une utilité vitale pour permettre au Groupe de traverser cet exercice très difficile. A fin 2021, il restait encore 650 k€ d'obligations convertibles en actions à convertir, ce qui est intervenu en Janvier 2022. A cette date, les fonds propres du Groupe ont donc été légèrement renforcés par rapport à fin 2020.

2022, une année meilleure

Plusieurs raisons militent en faveur d'un avenir meilleur pour le Groupe VERGNET dès 2022.

1. 2022 verra l'exécution de contrats dont le démarrage a été différé pour les raisons indiquées plus haut, au premier rang desquels le contrat d'Agadez (Niger).
2. Les contrats venant à exécution ont, pour nombre d'entre eux, été signés sur la base des coûts « inflatés ». L'étau entre des prix de revient ayant subi la hausse et des contrats signés avant la hausse n'existera progressivement plus que pour des composants dont les prix continueraient à augmenter au-delà des marges de précaution que nous prenons.
3. Le développement du Groupe via des contrats de plus petite taille (« contracting ») se poursuit. Ces contrats sont moins exigeants en termes de besoin en fonds de roulement, moins exposés aux impayés et ne nécessitent pas de cautions.
4. Le développement de VERGNET Pacific se poursuit sur un rythme élevé, sur trois pieds : contracting / maintenance / grands projets. VERGNET Pacific devient un contributeur majeur du chiffre d'affaires du Groupe.
5. L'empreinte territoriale du Groupe s'accroît. Ainsi, un premier contrat vient d'être signé au Brésil (Itapui) et Wallis et Futuna est promiseuse. Ces deux filiales ont été récemment créées.
6. Le Groupe remporte des contrats d'IPP (Independent Power Producer) en Nouvelle-Calédonie, où il sera exploitant. C'est ainsi que VERGNET Pacific, après avoir gagné un projet à Ouvéa, a été désigné lauréat d'un projet solaire de 19 MWc à Païta.
7. L'activité commerciale est très vivace. A titre d'exemple, outre les contrats cités plus haut, deux contrats ont été signés en Micronésie (Yap et Kosrae) pour plus de 6 M€ au total et VERGNET Pacific vient de signer la suite du repowering des installations d'ENGIE en Nouvelle-Calédonie (contrat Prony III – Mont Mau)

8. La recherche et développement se poursuit chez VERGNET. Les derniers développements de PHOENIX permettent maintenant aux techniciens VERGNET déployés partout dans le monde, d'effectuer toutes les opérations de maintenance et d'audit éolien de manière totalement digitalisées, offrant ainsi un gain considérable en temps d'intervention et une meilleure garantie de fiabilité des interventions.

L'ECHLO2 va entrer en phase industrielle et commerciale. Une personne sera recrutée pour orchestrer la vente directe ou via des représentants locaux.

Le travail sur la nouvelle éolienne GEV NG se poursuit. En d'année, une machine test devrait être installée dans la région Centre Val de Loire, en remplacement d'une machine VERGNET existante.

9. Au plan du financement, 2022 verra l'épilogue de l'arbitrage international introduit par VERGNET pour obtenir le paiement de factures sur le client éthiopien exploitant le site d'Ashegoda (Ethiopie). D'autres démarches amiables ont été entreprises pour d'autres affaires contentieuses par VERGNET.

En outre, le Conseil d'Administration du 25 Avril 2022 a autorisé le Président Directeur Général à finaliser et conclure un contrat de financement d'un montant maximum de 6 M€, sous la forme de bons d'émission d'OCEANE-BSA, sur une période maximum de 24 mois.

Ce financement, conclu le 28 avril 2022, offre une grande flexibilité pour la Société, dans l'attente de l'épilogue de l'arbitrage international mentionné plus haut.

Un premier tirage de 2 M€ a d'ores et déjà été effectué.

Alpha Blue Ocean, représenté par Frédéric Sutterlin, déclare : « *Participant constamment à l'innovation financière nécessaire à l'exigence de la Finance Alternative, leader européen et maintenant incontesté en France, Alpha Blue Ocean est fier de pouvoir accompagner le Groupe Vergnet en garantissant le financement de sa stratégie de croissance ambitieuse, par la mise en place d'une solution flexible, adaptée aux besoins de la société.* »

Patrick Werner, PDG du Groupe VERGNET, considère que « *le financement proposé par Alpha Blue Ocean vient à point nommé pour renforcer le fonds de roulement du Groupe VERGNET, l'exercice 2022 se traduisant par une forte progression du chiffre d'affaires. La flexibilité du financement apporté permettra, par son caractère complémentaire aux autres ressources financières du Groupe, une parfaite adaptation à nos besoins* ».

Les principales caractéristiques des bons d'émission, des OCEANE et des BSA sont décrites dans un document figurant dans la rubrique « Investisseurs » du site internet de la Société et accessible sur le lien suivant <http://www.vergnet.com/fr/investisseurs>.

* *
*

Au total, 2022 devrait, sauf nouveau bouleversement de son environnement (pandémie, guerre, hausses de prix extravagantes) voir un exercice avec une très forte reprise de son chiffre d'affaires et viser l'équilibre de son résultat.

Au-delà, stratégiquement, les lignes bougent fortement et positivement pour VERGNET et ses activités, au vu des conséquences et enseignements à tirer du conflit russo-ukrainien. Trois éléments essentiels pour notre Groupe seront à l'œuvre :

- La hausse durable du prix de l'énergie
- L'accent accru mis sur la transition énergétique
- La recherche de la souveraineté énergétique

Ces trois axes majeurs ouvrent, à l'évidence, des perspectives nouvelles à VERGNET, y compris sans doute en Europe.

* *
*

À propos de Vergnet SA

Le Groupe Vergnet est le spécialiste de la production d'énergies renouvelables : éolien, solaire, hybride. Fort de technologies uniques, le Groupe a développé l'Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés.

Le Groupe a installé plus de 900 éoliennes et 365 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 40 pays et regroupe 200 collaborateurs en 12 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007.

CONTACTS

Groupe Vergnet

Patrick Werner

Président

Tél : 02 38 52 59 98 p.werner@vergnet.fr